

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de MELLAC

Par arrêté préfectoral du 28 mars 2024, l'ouverture d'une consultation du public a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par la SCEA DES GENETS en vue de la régularisation / extension de son élevage de porcs au lieu-dit Kerbannalou en MELLAC.

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines, du 25 avril 2024 au 24 mai 2024 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de MELLAC où les tiers intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture, par écrit ou par voie électronique (courriel: pref-consultation@finistere.gouv.fr).

La demande et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère : www.finistere.gouv.fr - rubrique Publications - Publications légales - Consultations du public - Elevages.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique rubrique 2102-1 - Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc.), fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié.